

Programme de création de haies bocagères et de bosquets

PRINCIPES ET CONDITIONS

Par délibération communautaire en date du 02 octobre 2006 et délibérations concordantes des conseils municipaux, la compétence « organisation des opérations de plantations de haies en lien avec les partenaires institutionnels » a été transférée à la Communauté de Communes de Brocéliande.

Ce programme de créations de haies et de bosquets relève désormais du volet II du contrat de territoire de la Communauté de Communes de Brocéliande.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 21 mai 2007, a fixé les modalités de mise en place de l'opération :

Les bénéficiaires :

- agriculteurs, non agriculteurs, communes et communauté de communes, syndicats de bassins versants.

Les conditions :

- 200 mètres minimum d'un seul tenant par dossier pour une haie, ou 50 ares maximum pour les bosquets, pour des parcelles situées en zone rurale, à l'exclusion des zones urbaines, lotissements et zones artisanales.
- La longueur peut être moindre dans le cas d'une réhabilitation du maillage existant.
- La plantation doit jouer un rôle environnemental : eau, biodiversité, brise-vent, anti-érosif, paysage et amélioration de la qualité du maillage bocager.
- Utilisation d'essences feuillues locales et hauteur à terme supérieure à 2 mètres.

Les aides de la Communauté de Communes :

- Fourniture des plants et du paillage aux bénéficiaires, en partenariat avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine
- Recensement des demandes (fiche d'inscription dans les mairies)
- Assistance technique (visites sur place, choix des essences, conseils de plantation)
- Achat et fourniture des plants et paillage
- Animation d'une réunion d'information en partenariat avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine.
- Suivi et évaluation de l'opération (administratif et technique)

Le rôle du bénéficiaire

- Le bénéficiaire prend en charge la plantation dans le respect des prescriptions rappelées dans la fiche d'engagement.

Restitution des données et évaluation à l'issue de la plantation

- Localisation précise des plantations sur extrait cadastral (à l'échelle réelle) et plan de situation sur carte IGN au 25^{ème} par commune.
- Liste des planteurs, nom, adresse, téléphone, longueur et surfaces plantées.
- Fiche d'engagement type : liste des essences plantées, nature et longueur du paillage, type et rôle de la haie.

Service instructeur

Communauté de Communes de Brocéliande, 1 rue des Korrigans, 35 380 Plélan-le-Grand

Contact : Jean-Claude GERVAIS

Tél : 02 99 06 84 45 Fax : 02 99 06 85 06 Courriel : environnement@cc-broceliande.fr